

A l'invitation de M. Mahamadou Mansour Mbaye, Premier président, la Cour suprême du Sénégal accueillera les 22-23 avril 2026 un séminaire régional de l'AHJUCAF portant sur les atteintes à la probité, les saisies et confiscations.

L'AHJUCAF prend en charge une personne (tarif économique) par pays à jour de cotisation, intégrant les transports, l'hébergement et les repas.

**Formation régionale des correspondants AHJUCAF
Dakar 22 et 23 avril 2026 – Hôtel Terrou-Bi
Atteintes à la probité - Saisies et confiscations**

Mercredi 22 avril

Séminaire régional de formation des correspondants AHJUCAF

Atteintes à la probité – Saisies et confiscations

Définition et détermination des délits de corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, enrichissement illicite et détournement de fonds publics, détermination des personnes visées par ces délits, application de la prescription, réparation de ces délits (action civile), sources internationales de la lutte contre la corruption, et les mesures de saisies et confiscations.

Jeudi 23 avril

Séminaire régional de formation des correspondants AHJUCAF

(matin)

Atelier de jurisprudences – Echanges et analyses

Exposé d'arrêts des différentes Cours suprêmes et Cours de cassation représentées.
Commentaire et analyse de ces décisions.

(Après-midi)

Activité culturelle – Visite à Dakar

Mardi 21 avril 2026

Dakar arrivée des participants : accueil et transferts de l'aéroport à l'hôtel

Hôtel Terrou-Bi Dakar

Boulevard Martin Luther King – BP 1179 – DAKAR

Tél. : +221 338 399 039 – sales@terroubi.com

Mercredi 22 avril 2026

9h00 – Ouverture

M. Mahamadou Mansour Mbaye, Premier président de la Cour suprême du Sénégal en présence de M. Jean-Louis Paul Toupane, Procureur général de la Cour suprême du Sénégal, Vice-président de l'AHJUCAF, ou son représentant, interviendra en son nom et au nom du président de l'AHJUCAF, M. M'Hammed Abdenabaoui, Premier président de la Cour de cassation du Royaume du Maroc

Introduction et animation des débats

Mme Élisabeth de la Lance, Doyenne de chambre honoraire à la Cour de cassation de France, Secrétaire générale de l'AHJUCAF et M. Mustapha Ba, Président de chambre à la Cour suprême du Sénégal, Directeur du SDE

10h00 Présentation des Conventions internationales, sources de la lutte contre la corruption par Mme Élisabeth de la Lance

10h30 Pause-café

10h45 – 12h30

Intervention des experts sur le thème des délits d'atteinte à la probité

Définition et détermination juridiques des différents délits, éléments constitutifs, les personnes visées par les manquements au devoir de probité, sanctions, prescription de l'action publique, action civile

- Mme Mathilde Bloch, Conseillère référendaire à la chambre criminelle de la Cour de cassation de France, section des affaires économiques et financières (entre 30 et 40 minutes)

AHJUCAF | 5, quai de l'Horloge, 75001 PARIS, France | tel/fax : 00 33 (1) 46 34 67 40
sgahjucaf@ahjucaf.org | www.ahjucaf.org | www.juricaf.org

- Mme Seynabou Ndiaye Diakhaté, Première Avocate générale à la Cour suprême du Sénégal, ancienne Présidente de l'Office National de lutte contre la fraude et la corruption (FNAC) (entre 30 et 40 minutes)

Questions et échanges selon les demandes des participants

12h30 Déjeuner à l'Hôtel Terrou-Bi

14h00 – 15h40

Suite des interventions des experts sur le thème des délits d'atteinte à la probité

- Mme Bouchra El Youssfi, Conseillère à Chambre pénale de la Cour de cassation du Royaume du Maroc, (entre 30 et 40 minutes)

- M. Eric Dewedi, Agrégé des Facultés de Droit, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Parakou, Conseiller à la chambre judiciaire de la Cour suprême du Bénin (entre 30 et 40 minutes)

15h40 Pause-café

16h00 – 18h00

Interventions des experts sur le thème des saisies et confiscations

Les différentes modalités et modes de saisies et de confiscations, définitions, biens concernés, procédure, tiers de bonne foi, restitution

- En raison de l'empêchement de M. Lionel Ascensi, Mme Mathilde Bloch assurera son remplacement et la présentation de l'intervention prévue (environ 40 minutes)

- M. Abdoul Aziz Seck, Conseiller-doyen des chambres pénales à la Cour suprême du Sénégal, Président par intérim (environ 40 minutes)

Questions et échanges selon les demandes des participants

Dîner à l'Hôtel Terrou-Bi

Jeudi 23 avril 2026

9h00-12h30 (Pause-café de 10h30 à 10h45)

Atelier de jurisprudence. Exposé d'arrêts. Commentaires de ces arrêts et échanges.

Interventions de chacun des correspondants des Cours représentées, sur les arrêts rendus par leur Cour dans le thème traité la veille. Présentation et analyse.

Les participants devront transmettre avant le séminaire ou apporter sur clef USB des arrêts récents de leurs Cours (arrêts qui seront publiés ensuite sur le site de JURICAF).

Ont annoncé leur intervention dans cet atelier :

- Mme Mathilde Bloch, Conseillère référendaire à la chambre criminelle de la Cour de cassation de France, section des affaires économiques et financières
- M. Thomas Otshudi Wongodi Okita, Directeur de cabinet du Premier président de la Cour de cassation de la République démocratique du Congo, Président de chambre, Correspondant AHJUCAF
- M. Mamadou Moustapha Niang, Auditeur à la Cour suprême du Sénégal

12h00

Synthèse Mme Elisabeth de la Lance, Secrétaire générale de l'AHJUCAF et M. Mustapha Ba, Directeur du SDE et Président de chambre à la Cour suprême du Sénégal

Clôture M. Mahamadou Mansour Mbaye, Premier président de la Cour suprême du Sénégal, Vice-président de l'AHJUCAF, ou son représentant, en son nom et au nom du président de l'AHJUCAF, M. M'Hammed Abdenabaoui, Premier président de la Cour de cassation du Royaume du Maroc

12h30 – Déjeuner à l'Hôtel Terrou-Bi

15h - 17h30

Activité culturelle – Visite guidée du Monument de la Renaissance africaine à Dakar

18h00

Cocktail offert aux participants AHJUCAF par la Cour suprême du Sénégal

Retour des participants dans la journée du vendredi. Transferts hôtel-aéroport.